République française DROME

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

ID: 026-212600407-20250830-2025_029_DE-DE

BEAURIERES - COMMUNE Séance du 30 août 2025

Membres en exercice:

Date de la convocation: 21/08/2025

Membres en exercice .

trente août deux mille vingt-cinq 10 heures 00 le conseil municipal

régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Niçole VIRET,

Présents: 6

Gabriella MOLINA

Présents: Philippe BRUN COSME BRUNI, Gabriella MOLINA, Nicole VIRET,

Votants: 6

Jean-Baptiste HOUTIN, Nicole MARIN, Delphine VEYRIER

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nicole MARIN

Objet: PLUi - Avis de la commune de BEAURIERES sur le dossier règlementaire du dossier PLU I du territoire Diois arrêté par le Conseil Communautaire du 10 juillet 2025 - 2025_029_DE

VU la délibération C180517-01 du Conseil Communautaire arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté des Communes du Diois et les communes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la délibération C241219-03BIS portant adaptation des modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi.

VU la délibération C180517-03 du Conseil Communautaire portant prescriptions d'un plan local d'urbanisme intercommunal et C241219-02BIS portant modification.

VU la délibération C211216-01 du Conseil Communautaire lançant la validation du diagnostic et l'EIE ainsi que les délibérations des communes et l'avis de la commune.

VU la délibération C250403-15BIS du Conseil Communautaire en date du 3 avril 2025, relative au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi ;

VU la délibération du Conseil Communautaire, en date du 10 juillet 2025, approuvant le bilan de la concertation, arrêtant le projet de PLUi et validant le dossier d'abrogation des cartes communales.

VU le dossier d'arrêt du projet de PLUi du territoire Diois ;

CONSIDERANT que les modalités de collaboration prévues entre les communes et la CC Diois pour l'élaboration du PLUI ont été mise en œuvre ;

CONSIDERANT que les modalités de concertation avec la population prescrite ont été respectées sur la période d'élaboration de la démarche comme le démontre le bilan de la concertation approuvé par le conseil communautaire ;

CONSIDERANT que le dossier du PLUI du territoire Diois arrêté par le Conseil Communautaire du 10 juillet 2025 ont été notifiés et réceptionnés en Mairie le 22 juillet 2025 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, les communes doivent se prononcer sur le projet et plus particulièrement sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le dossier de règlement concernant la commune et qu'en application des dispositions de l'article R153-5 du code de l'urbanisme, cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de la réception du projet CONSIDERANT que la délibération du conseil municipal émettant son avis sera jointe au dossier de PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, avec l'ensemble des avis des autres communes et des personnes

gholing

publiques associées (L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme) pour cons l'enquête publique ;

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le

ID: 026-212600407-20250830-2025_029_DE-DE

CONSIDERANT que conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le Président de la Communauté des Communes du Diois soumettra le PLUi arrêté à enquête publique, une fois que tous les avis auront été recueillis.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu à la majorité par 6 voix POUR :

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le dossier règlementaire de la commune de Beaurières prévu au dossier de PLUI arrêté par le conseil communautaire

SIGNALE qu'une maison existant sur la parcelle N° B101 n'apparait pas sur le plan cadastral et sollicite la correction de cette erreur matérielle

CHARGE le Maire de la notification de la présente délibération au Président de la Communauté des Communes du Diois

Fait et délibéré à Beaurières, les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures Pour copie conforme

Le Maire,

Gabriella MOLINA